

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 3 OCTOBRE 2022	L'an deux mille vingt-deux le 10 octobre à 20h30
DATE D'AFFICHAGE 3 OCTOBRE 2022	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en salle des mariages, en séance publique sous la présidence de Madame Françoise GONICHON, 1 ^{ère} Maire-Adjoint.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 20 VOTANTS : 27	<p>PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs, Françoise GONICHON, Jean-Philippe BLOT, Michèle BERREZAI, Bernard MOSCODIER, Nathalie DEVAUX, Jean-Noël GILLEMARD, Mounhir EL GUEHOUDI, Danièle DESCHAMPS, Maurice DEBAUCHE, Martine FRAYSSE, Christophe ROCHER, Stella HERT, Myriam REBOURG, Alexis MAIGROT, Delphine CALANCA, Daniel PERRIER, Nadine SYLVESTRE, Alexandre CHAMBORD, Djamila BOYER, Nicolas LAROCHE.</p> <p style="text-align: center;"><u>Formant la majorité des membres en exercice.</u></p> <p>ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames et Messieurs Michel LÉBOUC (pouvoir à Madame Françoise GONICHON), Denis ANDRÉOLÉTY (pouvoir à Madame Danièle DESCHAMPS), Jacques AZANZA (pouvoir à Monsieur Jean-Noël GILLEMARD), Philippe LECOMTE (pouvoir à Monsieur Christophe ROCHER), Nadia KHYATI (pouvoir à Madame Stella HERT), Carole NOURY (pouvoir à Madame Michèle BERREZAI), Dylan GUELTON (pouvoir à Monsieur Alexandre CHAMBORD).</p> <p>ABSENTS NON EXCUSÉS : Monsieur Michel ATENCIA et Madame Claire JENNEPIN.</p>
OBJET : <u>CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE JEUX VIDÉO A LA MÉDIATHÈQUE « LE GRENIER DES ARTS »</u>	<p>Madame Delphine CALANCA est désignée secrétaire de séance.</p> <p>Rapporteur : Delphine CALANCA</p> <p>La médiathèque « Le Grenier des Arts » inaugurée le 29 février 2020 est un équipement culturel qui s'organise autour de 4 espaces : jeunesse, adulte, animation et informatique. A travers un large programme d'animations et une offre documentaire riche ciblant tous</p>

les âges, la médiathèque se veut un lieu de vie, de rencontre, accessible à tous et à une amplitude horaire élargie.

La présente charte encadre l'utilisation des jeux vidéo au sein de la médiathèque. Ayant longtemps fait l'objet de débats, le jeu vidéo a aujourd'hui gagné sa légitimité au sein des médiathèques car il permet de toucher un nouveau public, le fidélise, et par la mise en place notamment d'animations, permet de développer les rencontres intergénérationnelles. L'offre de jeux vidéo constitue un nouveau service mis à disposition de la population et permet de réaffirmer la volonté de la municipalité de développer toujours plus ce troisième lieu.

Le Conseil est invité à en délibérer.

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son Article L. 1111-1 octroyant aux communes la libre administration par des conseils élus,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses Articles L. 2122-29,

VU la délibération n°20.06.40 créant le Règlement intérieur de la médiathèque et la charte du bon usage des équipements et ressources informatiques de la médiathèque « Le Grenier des Arts »,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer une charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo de la médiathèque « Le Grenier des Arts »,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'adopter la charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo de la médiathèque « Le Grenier des Arts »,

Article 2 : De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text "MAIRIE DE MAGNANVILLE" at the top and "(Yvelines)" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a bird with its wings spread, perched on a branch. There are two small stars on either side of the coat of arms.